

L'économie

fonction de la conjoncture économique et des demandes de prestations d'assurance-chômage qui en découlent. En fait les primes avaient été réduites l'an dernier par rapport à 1980, passant de \$1.80 à \$1.65 pour cent dollars de gain assurable dans le cas des employés qui payaient ainsi les mêmes primes qu'en 1976.

Malheureusement, nous sommes maintenant aux prises avec une situation bien différente. La gravité de la récession a entraîné de très nombreuses demandes de prestations d'assurance-chômage. On estime que vers la fin de 1983, en l'absence de toute hausse de primes, le déficit cumulatif pourrait dépasser 6.5 milliards de dollars. Un certain relèvement des primes est donc inévitable. Cependant, l'équilibrage du fonds dans la présente conjoncture aurait imposé un fardeau intolérable au secteur privé, en soumettant les employés à un taux de prime allant jusqu'à \$3.75 en 1983.

Augmenter les primes dans de telles proportions équivalait à une augmentation massive d'impôt pour les travailleurs et les entreprises au Canada, augmentation qui aurait compromis la reprise économique. Par ailleurs, le maintien des primes à leur niveau actuel aurait augmenté les besoins financiers du gouvernement de 3 milliards de dollars en 1983. Il aurait également nécessité une augmentation des taux de primes beaucoup plus élevée à l'avenir, puisque le déficit du compte d'assurance-chômage aurait continué d'augmenter.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) et moi-même avons tenu des consultations auprès des entreprises et des travailleurs sur la façon la plus équitable de résoudre ce dilemme. Le secteur privé tient ardemment au principe fondamental d'assurance du programme, principe auquel souscrit le gouvernement. Pourtant des arguments puissants militent en faveur d'une répartition plus large du fardeau de l'assurance-chômage dans les conditions actuelles, ce qui accroîtrait les effets stabilisateurs du programme et démontrerait la volonté des Canadiens de venir en aide à ceux d'entre eux qui en ont le plus besoin. L'établissement des taux de primes aux niveaux que je viens d'indiquer obligera le gouvernement à avancer plus d'un milliard de dollars au fonds en 1983, en sus de sa contribution normale comme employeur. Les besoins d'emprunt du gouvernement augmenteront en conséquence. La décision du gouvernement se traduira par un déficit cumulatif plus élevé à la fin de 1983, ce qui est très préoccupant pour tous ceux qui ont à cœur le fonds d'assurance-chômage. Au cours des prochains mois, mes collègues et moi-même continuerons d'évaluer attentivement l'ampleur du déficit et ses conséquences, ainsi que d'approfondir la question par de nouvelles consultations avec les entreprises, les travailleurs et les autres parties intéressées.

• (1610)

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant aborder diverses questions fiscales, en gardant présente à l'esprit la décision que je viens d'annoncer à propos de l'assurance-chômage. La politique des impôts a fait l'objet de débats animés au cours de la dernière année. Notre régime fiscal doit tenir compte à la fois

de l'impératif d'équité, du besoin d'encouragements, de la nécessité de ne pas fausser les décisions du secteur privé et de l'obligation de rapporter des recettes. Nombre de commentateurs ont également souligné l'importance d'un régime fiscal simple. J'en conviens. Cependant, une certaine complexité est inévitable si l'on veut que les règles fiscales reflètent le monde réel, extrêmement complexe, dans lequel nous vivons et que les encouragements fiscaux bénéficient uniquement à ceux auxquels ils sont destinés.

Le gouvernement a invité tous les intéressés à lui faire des suggestions constructives en matière fiscale. Un comité de la Chambre a examiné les propositions fiscales découlant du budget de novembre 1981. Plusieurs groupes d'experts indépendants en fiscalité et de représentants du secteur privé ont été chargés d'étudier d'importantes propositions fiscales. J'ai moi-même mené de nombreuses consultations dans ce domaine depuis que je détiens le portefeuille des Finances, et je compte poursuivre ce processus.

Je désire annoncer plusieurs décisions au sujet de certaines mesures du budget de novembre. Nombre d'entre elles tiennent compte des observations présentées par des particuliers et des associations à moi-même, à mon prédécesseur ou au comité de la Chambre.

Pour évaluer ces instances, j'ai suivi trois principes. D'abord, il faut s'assurer que les encouragements accordés à certains contribuables soient équitables, qu'ils ne faussent pas indûment l'activité économique ou ne se traduisent pas par des taux d'imposition plus élevés pour les autres.

Ensuite, je ne pense pas que le gouvernement puisse accumuler sans cesse les encouragements sans tenir compte du manque à gagner que cela entraîne, de son déficit global et de la capacité du pays de financer ces incitations. Les changements annoncés en novembre représentaient un pas dans cette direction et je ne suis pas disposé à changer d'orientation, comme certains l'ont suggéré.

Enfin, depuis novembre l'économie canadienne a été durement touchée par la récession mondiale, ce qui oblige à apporter certains correctifs aux propositions fiscales du gouvernement. Il est maintenant temps de dissiper les incertitudes, de mettre fin au débat sur la validité de telle ou telle proposition, de simplifier le régime fiscal et d'agir à l'égard des nombreux problèmes économiques urgents auxquels nous sommes confrontés.

Les Canadiens qui ont un emploi ne sont pas certains de conserver leur travail et doivent restreindre leur niveau de vie. Le gouvernement leur demande de partager avec les autres Canadiens le fardeau occasionné par le coût croissant de l'assurance-chômage. Je procède par conséquent à deux aménagements fiscaux qui bénéficieront directement aux Canadiens ayant un emploi.

Je ne donnerai pas suite à la proposition d'imposer les avantages sociaux constitués par les régimes d'assurance-santé et d'assurance dentaire.

Des voix: Bravo!